

02 JAN. 2025



République Française
Département de Côtes d'Armor

COMMUNE D'ERQUY
- :: -
DELEGATION DE COMPETENCES
- :: -
TARIFS MUNICIPAUX 2025 - ALSH SCOLAIRE

DECISION DU MAIRE N° 2024-034

- :: -

Le Maire de la Commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 10° et L. 2122-23,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1 et L.2222-1 à L.2222-5,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2 du 10 septembre 2020, visée en préfecture de Saint-Brieuc le 14 septembre 2020, consentant à Monsieur Henri LABBE, Maire de la Commune d'Erquy, pour la durée totale de son mandat, une délégation de compétences pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment la fixation sans restriction particulière, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui ne revêtent pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision du Maire 2023-036 en date du 27 décembre 2023 concernant les tarifs ALSH scolaire 2024 ;

Considérant l'avis de la commission des budgets et finances locales en date du 9 décembre 2024,

DECIDE :

Article 1 : Les tarifs applicables en 2025 concernant l'accueil de loisirs sans hébergement scolaire sont annexés à la présente décision.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture ainsi qu'au trésorier municipal.

Article 3 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Certifié conforme,

A Erquy, le 24/12/2024

Certifié exécutoire,

Pour le Maire empêché,



Philippe MONNIER
1^{er} adjoint

Tarifs 2025

		Degré de nbre enfant	Garderie Matin		Garderie Après-midi (dont goûter)		Garderie Journée (dont goûter)	
			Tarif Journalier	Tarif Mensuel	Tarif Journalier	Tarif Mensuel	Tarif Journalier	Tarif Mensuel
0	<	Tarif 1 ^{er} enfant	0,81 €	8,23 €	2,20 €	15,66 €	2,47 €	19,03 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	0,63 €	6,42 €	1,89 €	13,22 €	2,00 €	15,90 €
501	700	Tarif 1 ^{er} enfant	1,02 €	16,12 €	2,68 €	27,56 €	3,03 €	34,30 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	0,80 €	12,82 €	2,30 €	22,68 €	2,45 €	28,04 €
701	874	Tarif 1 ^{er} enfant	1,07 €	17,27 €	2,96 €	28,75 €	3,17 €	35,82 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	0,83 €	13,46 €	2,41 €	23,62 €	2,57 €	29,25 €
875	900	Tarif 1 ^{er} enfant	1,07 €	17,27 €	2,96 €	28,75 €	3,17 €	35,82 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	0,83 €	13,46 €	2,41 €	23,62 €	2,57 €	29,25 €
901	1100	Tarif 1 ^{er} enfant	1,27 €	20,55 €	3,49 €	33,52 €	3,73 €	41,93 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	0,99 €	16,02 €	2,82 €	27,42 €	3,01 €	34,10 €
1101	1300	Tarif 1 ^{er} enfant	1,84 €	24,67 €	4,14 €	39,46 €	4,43 €	49,57 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	1,43 €	19,24 €	3,33 €	32,14 €	3,57 €	40,19 €
1301	1448	Tarif 1 ^{er} enfant	1,89 €	25,80 €	4,40 €	41,84 €	4,71 €	52,62 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	1,47 €	20,51 €	3,54 €	34,03 €	3,79 €	42,60 €
1449	1500	Tarif 1 ^{er} enfant	1,89 €	25,80 €	4,40 €	41,84 €	4,71 €	52,62 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	1,47 €	20,51 €	3,54 €	34,03 €	3,79 €	42,60 €
1501	99999	Tarif 1 ^{er} enfant	1,95 €	27,41 €	4,66 €	44,22 €	5,00 €	55,68 €
> =	< =	Tarif enfant supplémentaire	1,52 €	21,80 €	3,75 €	35,92 €	4,02 €	45,03 €

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 022-212200547-20241224-2024_034-BF

02 JAN. 2025